

Arrêté N° 2024-220

**portant nomination de Mme Christine MORIN-MESSABEL
en qualité de chargée de mission « Egalité et lutte contre les discriminations »**

Le Président par intérim de l'Université Lyon 2

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** les statuts de l'Université approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés, notamment ses articles 37 et 38 ;
- Vu** la délibération N°2021-30 portant élection de M. James WALKER en qualité de vice-Président du Conseil d'administration ;
- Vu** l'arrêté 2021-68 du 1^{er} mars 2021 portant nomination de Mme Christine MORIN-MESSABEL Vice-présidente en charge de l'égalité et lutte contre les discriminations ;

Considérant la démission de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente de l'Université Lyon 2, à compter du 18 juin 2024, et la période d'intérim ainsi que la fin de mandat de la Vice-présidente en charge de l'égalité et lutte contre les discriminations en résultant,

Considérant la nécessité d'assurer le continuité du pilotage de la politique d'égalité et de luttes contre les discriminations au sein de l'établissement,

Arrête :

Article 1 : Madame Christine MORIN-MESSABEL, Professeure des Universités, est nommée chargée de mission « Egalité et lutte contre les discriminations ».

Article 2 : La mission est définie dans la lettre annexée au présent arrêté.

Article 3 : Cette mission prend effet à compter du 18 juin 2024, et donne lieu à une équivalence horaire de 8hETD par période d'un mois de réalisation de ladite mission.

Fait à Lyon, le 18 juin 2024

James WALKER